



## GARDE EXCLUSIVE A CHANGER EN RA AVANT CONCILIATION ?

Par **Visiteur23174**, le **06/10/2011** à **08:46**

Bonjour, j'ai lancé la requête avec RP pour moi et DVH libre pour lui. On vit pas loin l'un de l'autre. Nos enfants sont chez moi mais voient leur père beaucoup. Il ne travaille pas. C'est la guerre, il veut la RA, moi j'étais contre mais bon, je n'ai pas la force de rentrer dans la guerre, je n'en peux plus. Nous passons en conciliation le 24 novembre.

D'ici là, il peut changer, c'est à dire demander la RA officiellement ?

Ou seulement le jour de la conciliation ?

Il a un souci d'alcool, mais improuvable car les gens ne veulent pas parler...

Puis-je demander la RA avant, c'est à dire changer ma requete ? Cela retardera t'il la conciliation ? Cela me nuira t'il ? (elle change d'avis). Mon avocate est contre, mais bon...

Cela sera t'il révisable si souci ?

Je n'ai plus la force de lutter moralement.